

CERTIFICAT D'ADHESION
à la
CHARTRE DE QUALITE
DES PUIITS ET FORAGES D'EAU



La Commission Paritaire « Qualité Puits et Forages d'Eau », Maîtres d'œuvre publics et privés et Professionnels, certifie que l'entreprise citée en référence, est autorisée en 2015, à afficher son adhésion à la Charte Qualité.

Le Président
de QUALITE-PUITS ET FORAGES D'EAU

Association
Qualité Puits et Forages d'Eau
10, rue Washington - 75008 PARIS
Tél. 01 45 63 70 40 - Fax 01 42 25 96 41